

Collecte in memoriam

En mémoire de :

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de l'ensemble des chèques de la collecte, à :
Hôpital Necker-Enfants malades - Direction du mécénat - 149 rue de Sèvres - 75015 Paris

M. Mme. M. et Mme.

NOM* : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

Email : _____

*Champs obligatoires

Montant total de la collecte : _____ €

Je souhaite affecter la collecte à** :

La qualité de vie des patients hospitalisés et de leur famille (R/M 207)

L'acquisition d'équipements médicaux de pointe (R/M 121)

Les programmes de recherche innovants (R/M 120)

Le bien-être des personnels (LLP 61)

**Un seul choix possible

Pour tout projet spécifique, merci de contacter la Direction du mécénat (01 44 49 53 54 – mecanat.necker@aphp.fr).

Je vous adresse _____ chèques, libellés à l'ordre de « Hôpital Necker – Trésor Public »

Date : __/__/____

Signature*** :

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital Necker-Enfants malades est habilité à recevoir des dons et des legs (instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L.6141-2-1). Pour les donateurs particuliers, les sommes versées à l'Hôpital Necker-Enfants malades sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de leur montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les dons IFI (ex ISF), merci de contacter Vincent Bitker, Directeur du mécénat (01 44 49 53 54 - vincent.bitker@aphp.fr).

***La signature du bulletin de soutien est obligatoire et doit être la même que celle figurant sur le chèque.

